RÈGLEMENT DU CONCOURS DE PHOTO 2018
« Lorient estival »

Article 1 : Intitulé

Il est ouvert, à toutes et à tous, sur la ville de Lorient un concours de photographie numérique dénommé « Lorient estival ». Les photos devront être prises à Lorient pendant l'été 2018. L'objectif du concours est de valoriser la pratique de la photographie, d'avoir un regard anonyme sur notre ville et de développer une participation citoyenne urbaine active.

Article 2 : Organisateurs

Le concours est organisé par les Centres Sociaux de Lorient : MPT Kervenanec, le PLL, le CS Keryado, l'Escale Brizeux et la MQ Bois-du- Château. Ils bénéficient de l'appui de la Ville de Lorient, de la CTRL, le Festival Interceltique de Lorient, la radio J'aime Radio, la photographe professionnelle Véronique BROD, le photographe professionnel Yannick DELONGLEE, l'association des « Photographes de Lorient ».

Article 3 : Participation

Pour participer au concours il faudra envoyer sa photographie numérique en format JPG (2Mo de pixels maximum) à l'adresse suivante : lorientestival@gmail.com, avec :
- Nom, prénom, âge, téléphone de la personne et nom et lieu de la photo,
- Suivi de la mention « Je certifie avoir pris connaissance du règlement. ».

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois.

Article 4 : Calendrier

- Le concours est ouvert à partir du 28 juin 2018.
- La date limite de participation est le 28 septembre 2018.
- Les résultats seront proclamés fin octobre 2018.

Article 5 : Participation, récompenses et expositions

Pour favoriser la participation des enfants, trois catégories de prix seront attribuées :
- 1er, 2ème et 3ème prix pour les moins de 11 ans.
- 1er, 2ème et 3ème prix pour les 11 à 16 ans.
- 1er, 2ème et 3ème prix pour les plus de 16 ans.

Article 6 : Autorisation et droits

- Les participants gardent tous les droits sur leur photographie.
- Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les photos dans le cadre d'expositions organisées (dans les structures organisatrices ou dans les lieux ou espaces publics) pour valoriser le travail mené.
- Ils donnent aussi aux organisateurs la possibilité de publier les photos sur leurs sites internet, les journaux ou sur d'autres supports dans le but de promouvoir la Ville de Lorient.
- En cas de publication d'une photo, le prénom, le nom et la ville d'origine du détenteur des droits doivent être mentionnés.
- Les participants doivent veiller au respect du droit à l'image, et de ce fait sont responsables du contenu de leur œuvre.
- Les participants mineurs doivent avoir une autorisation parentale.

Article 7 : Jury et cas non-prévus

- Le jury est composé de représentants des structures organisatrices, d'un professionnel de la photographie et d'un élu de la Ville de Lorient.
- Le jury tiendra compte de la pertinence de la photo par rapport au thème, de son originalité et de la qualité artistique.
- Les décisions du jury sont sans appel.
- Tous les cas non-prévus dans ce présent règlement seront traités à l'amiable par les organisateurs.

Fait à Lorient, le 20/06/2018
Les organisateurs,
Lorient estival 2018 - Centres Sociaux Lorientais - Concours Photos